Mariage de joseph Roumion

L'an mil sept Cens Trente six, et le sept du mois d'aoust, le mariage accordé entre joseph roumion fils de jean joseph, et de Catherine Bourges du Lieu du val diocese d'aix d'une part, et Christine gavot fille de feu antoine et de feüe Catherine Laugier de la parroisse du pont de Soulies d'autre, a été par moy curé soussigné celebré dans la Chapelle nostre dame du prat terroir de la garde. Les trois publications faites dans l'une et l'autre parroisse susdite sans qu'il soit intervenu aucun Empechement tant Civil, que Canonique, La permission des ~~dits~~ sieurs Curés des parroisses si dessus Mentionnées, accordée aux parties pour se Marier hors d'icelles, j'ay obtenu leur mutuel Consentement, et je les ay mariés selon le rit de nostre sainte mere L'eglise Catholique, apostolique romaine presens à ce ~~ce~~ le pere du dit joseph roumion, messire Charles thomas Clerian ecclesiastique, andré Senés, Estienne cabasson, Louis Baude

Charles thomas clerian

Marque d'andré + Senés, autre de +

Estienne ~~[illegible]~~ Cabasson, autre de + L. Baude.

Denans Curé.

vose auffren morte.

L'an mil sept Cens trente six, et le huit du mois d'aoust, nous avons enseveli dans le Cimetiere de cette parroisse vose auffren fille de Laurens, et de Catherine Chaberte agée de environ sept mois. Slion prestre

Denans curé.

Jean Baptiste Castueil mort.

L'an mil sept Cens trente six, et le dix du mois d'aoust j'ay enseveli dans le Cimetiere de cette parroisse jean baptiste Castueil fils de jean, et de marguerite giraude agé d'un Mois et quelques jours

Denans Curé

Bapt de joseph marie barthelemy

l'an mil sept cens trante six, et le seize d'aoust j'ay baptizé joseph marie barthelemy fils naturel et legitime de gabriel et de marguerite fillole né le jour d'hier le parrain francois doulonne et la marraine marguerite gueiffe presens les soussignés

Doulonne

Slion prestre

bapt de marie Elizabeth barthelemy

l'an mil sept cens trante six et le seize aoust j'ay baptizé marie Elizabeth barthelemy fille naturelle et legitime de gabriel, et de marguerite fillole née le jour d'hier le parrain louis Reynouard et la marraine Elizabeth michelle presens les soussignés

Doulonne

Slion prestre

anne Gautier Baptisée.

L'an mil sept. Cens trente six, et le vingt trois du mois d'aoust, j'ay Baptisé anne Gautier fille naturelle et Legitime de Loüis, et de Clere vidale le parrain a été Laurens auffren, la Marraine anne auvanne. le pere present a declaré aussy bien que les parrain et Marraine ne sçavoir Ecrire de ce enquis.

Denans curé. Mallard

mariage de francois abeille avec cristinne carotte tenesse

l'an mil sept ~~cens~~ cens trante six, et le vingt sept du mois d'aout le mariage accordé entre francois abeille fils de jean, et de feu claire aubert veuf de rose fournier, du lieu de la garde d'une part. et cristinne tenesse fille de hyerome et de magdaleine anot et veuve d'etienne portal du lieu du pont de Sollies d'autre a été par moy soussigné celebré dans